

## Salaires : +2% à l'AFP

### Pas rien, mais pas assez

**SUD a signé l'accord NAO 2023 qui entérine une augmentation générale de 2%. C'est loin de compenser la perte de notre pouvoir d'achat, mais sans un mouvement des salariés pour faire pression sur la direction, difficile d'obtenir plus, et encore moins de rattraper le passé. Symbole du décrochage de nos grilles salariales depuis une décennie : le plus bas échelon à l'AFP restera inférieur au SMIC jusqu'au 1er mai 2024, et probablement après.**

Le cycle de négociations sur les salaires de cette année s'est donc achevé sur un accord, que SUD a signé car, même décevant, il contient des avancées.

Ce que nous avons obtenu :

- Augmentation générale de 2%\* des salaires et du barème des piges, à partir du 1er mai 2024
- Prime "Macron" de 500€ versée avec le salaire de novembre 2023
- Forfait mobilités durables d'un montant de 100€ brut par an à partir de 2024
- Revalorisation de la prime de la médaille du travail à 500€ net dès 2024

Pourquoi cet astérisque à 2%\* ? Parce que l'augmentation ne sera appliquée que sur la valeur du point qui détermine notre salaire de base et impacte certaines primes, comme la prime d'ancienneté. Elle permet ainsi à **tous les salariés** de voir leur salaire de base augmenter de 2%, ce qui maintient les écarts entre les échelons des grilles de salaire et conserve l'attractivité des plans carrières.

En revanche, certains éléments de nos salaires, comme la prime fixe collective, ne bougeront pas. Certains vont s'en plaindre, mais il en a toujours été ainsi par le passé en NAO lorsqu'on parle d'augmentations générales.

Quant à la prime one-shot de 500€, c'est une mesure qui favorise les plus bas salaires. Elle permet, en outre, d'avoir de l'argent dans nos poches immédiatement, sans attendre mai 2024. Les salariés gagnant moins de trois fois le SMIC percevront même 500€ net et la somme sera exonérée d'impôt sur le revenu. Mais attention, surtout pour les CDD : pour bénéficier de la prime, il faudra être sous contrat au 29 novembre 2023, et son montant sera calculé au prorata du temps de travail effectué à l'AFP entre novembre 2022 et octobre 2023.

### Une inflation jamais compensée

Au final, cette NAO 2023 s'achève sur une hausse générale de 2% qui est à la fois historique et insuffisante. Historique car les barèmes des salaires étaient gelés depuis 2012 ! Il a fallu attendre 2019 et 2020 pour obtenir, par voie judiciaire, des augmentations prévues en 2013 et 2014 (accord SPQN). Et il y a encore peu, la direction rejetait par principe les augmentations générales des barèmes sous prétexte que cela alourdisait trop rapidement la masse salariale de l'agence.

Mais paradoxalement, ces 2% obtenus sont très insuffisants car ils sont loin de compenser la chute de notre pouvoir d'achat. Au moment où l'accord est conclu, ils ne correspondent même pas à la moitié de l'inflation sur un an. Et c'est sans parler de la période antérieure : depuis 2019, le pouvoir d'achat des salariés de l'AFP a diminué d'environ 10%, même avec les augmentations accordées durant cette période. Une chute que nous ressentons très concrètement quand nous faisons nos courses ou quand nos factures tombent. Signe du lent déclin de nos grilles salariales, le plus bas salaire de l'AFP est tombé sous le [SMIC](#). Et il risque de le rester car contrairement à nous, le SMIC augmentera lui dès le 1er janvier [2024](#).

Comment ne pas ressentir un peu d'amertume face à cette très faible revalorisation salariale quand on sait que la direction vient de renégocier le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe le soutien financier de l'Etat à l'agence pour les cinq ans à venir ?

En pleine crise inflationniste et après des années difficiles (Covid, guerre en Ukraine, etc.), c'était une opportunité pour obtenir un soutien plus massif permettant à la fois un rattrapage des salaires après 10 ans de gel, et aussi d'investir dans l'avenir de l'agence dont le rôle apparaît toujours plus crucial face à l'inflation des fake news et à l'emballement des réseaux sociaux.

### **Un coup de pouce de l'Etat insuffisant**

Las ! La direction n'a obtenu que 6,7 M€ de hausse pérenne à partir de 2024 (au total, sur la mission d'intérêt général et les abonnements de l'Etat), sachant que la hausse de 2% des salaires des contrats de droit français représentera à elle seule 2,2 M€/an (sur une année pleine). Et la direction d'expliquer en NAO qu'elle avait aussi prévu de payer avec cette somme les augmentations de 2022 (la hausse de 70 euros brut pour tous) !

Pour couronner le tout, l'augmentation de 2% ne peut pas intervenir au 1er janvier 2024 car la direction n'avait pas intégré dans ses négociations avec l'Etat que 2024 serait une année exceptionnelle ! Comme si on découvrait seulement maintenant qu'il y aura des Jeux olympiques en France et une élection présidentielle aux Etats-Unis l'année prochaine !!

Cet exemple montre à quel point la direction, comme SUD le craignait, n'a pas su obtenir des moyens suffisants pour que l'agence puisse remplir correctement ses missions, sans avoir à serrer la ceinture de ses salariés. À peine le COM 2024-2028 entamé que l'AFP va devoir gratter les fonds de tiroir !

### **La NAO 2024 en ligne de mire**

Pas de véritable éclaircie pour les salariés de l'AFP donc, mais nous sommes en partie responsables de ce résultat. Sans un mouvement social pour mettre la pression sur la direction, il est peu probable que nous sortirions de ce carcan financier qui étouffe l'agence depuis des années et qui provoque une surcharge de travail pour certains à force de réorganisations et réformes pour réduire les coûts.

Après avoir raté le coche au printemps 2023, quand les syndicats avaient envisagé une grève et consulté les salariés, il faut désormais se mobiliser rapidement pour obtenir plus lors de la NAO 2024 et éviter une nouvelle érosion de notre pouvoir d'achat.

Si vous souhaitez nous rejoindre, écrivez-nous à [contact@sud-afp.org](mailto:contact@sud-afp.org). Nous avons toujours de la place pour des gens motivés.

Paris, le 16 novembre 2023

**SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**

